

DIPLÔME SUPÉRIEUR DE COMPTABILITÉ ET GESTION

MASTER DSCG



RNCP40998

Le DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion) est un diplôme d'État équivalent à un Bac +5, qui permet aux étudiants d'approfondir les connaissances de base dans les domaines de la comptabilité et de la finance d'entreprise. La formation est composée de 7 blocs de compétences, chacun pouvant être validé indépendamment, en alternance ou en initial.

OBJECTIFS

Approfondissement des connaissances dans le domaine de la comptabilité

Maîtrise des techniques de gestion financière : analyse financière, gestion de trésorerie, finance d'entreprise

Expertise approfondie en fiscalité des entreprises, fiscalité des particuliers, fiscalité internationale, etc.

Missions de contrôle interne, de commissariat aux comptes et systèmes de contrôle de gestion.

PRÉREQUIS

Être titulaire du DCG ou d'un master (CCA).

QUALITÉS

Rigueur et sens de l'organisation

Capacité d'analyse et de logique

Goût pour les chiffres les normes

PUBLIC VISÉ

Tout public

MODALITÉS D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

Sur dossier de candidature, test d'admission et entretien individuel.

Accessible aux personnes en situation de handicap

MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Formateurs experts de leur domaine

Ressources pédagogiques imposées par le CFA : livres

DUNOD et CORROY.

TD dans chaque matière seront réalisés tous les deux mois.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Évaluation formative et diplômante

Feuille d'émargement, certificat de réalisation, attestation d'assiduité.

VALIDATION

Obtenir une moyenne de 10/20 à l'ensemble des UE sans note <6/20. Le candidat conserve durant 8 sessions suivant son attribution, la note obtenue à chacune des épreuves pour laquelle il a eu au moins 6/20.

MODALITÉS DE FORMATION

Le jour de l'entretien, le calendrier sera remis ainsi que l'information sur l'admission du candidat à la formation.

Organisation de l'année (sous réserve de modification) : septembre à juillet.

Examens octobre / novembre

En alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) : 2 jours de formation (et 3 jours en entreprise

Par blocs de compétences (possibilité de valider un ou plusieurs blocs) : Positionnement individuel avec nos conseillers.

Tarifs en téléchargement sur le site.



PROGRAMME DU DSCG

Bloc 1 - Gestion juridique, fiscale et sociale

Ce bloc vise à apprendre aux étudiants, les bases du droit civil, du droit commercial, du droit fiscal, du droit du travail et de la sécurité sociale.

Bloc 2 - Evaluation financière

Ce bloc très technique vise à apprendre aux étudiants les concepts et les méthodes d'évaluation financière.

Bloc 3 - Management et contrôle de gestion

Ce bloc couvre un large champ de connaissances, allant du management stratégique au contrôle de gestion opérationnel.

Bloc 4 - Comptabilité et audit

Ce bloc permet aux étudiants de maîtriser les concepts et les méthodes comptables et d'audit

Bloc 5 - Management et contrôle de gestion

Très actuelles, les connaissances acquises dans ce BLOC sont indispensables pour comprendre et maîtriser les systèmes d'information.

Bloc 6 - Communication spécialisée en langue étrangère

Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en anglais des affaires.

Bloc 7 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés

Mémoire à rendre et à soutenir auprès d'un jury. Il a pour but d'attester de la compréhension des liens entre chaque module, et à prouver le travail de recherche, de veille et d'analyse, pour des recommandations optimales.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Nom de l'unité d'enseignement	Type d'épreuve	Temps de l'épreuve	Coefficient
UE 1 - GESTION JURIDIQUE FISCALE ET SOCIALE	Écrite	4 heures	1,5
UE 2 - FINANCE	Écrite	3 heures	1
UE 3 - MANAGEMENT ET CONTRÔLE DE GESTION	Écrite	4 heures	1,5
UE 4 - COMPTABILITÉ ET AUDIT	Écrite	4 heures	1,5
UE 5 - MANAGEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION	Écrite	3 heures	1
UE 6 - ANGLAIS DES AFFAIRES	Orale	1 heures	1
UE 7 - MÉMOIRE PROFESSIONNEL	Orale	1 heures	1
UE 8 - LANGUE FACULTATIVE (ITALIEN, ALLEMAND, ESPAGNOL) *	Écrite	1 heures	1

* Pour l'épreuve facultative (UE8- Langue vivante étrangère), seuls les points au-dessus de 10 sont comptabilisés dans le calcul de la moyenne.